

# 39<sup>ème</sup> RALLYE DU VAL D'AGOUT

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

#### Lundi 23 mars 2020

Parution du règlement et ouverture des engagements

#### Lundi 20 avril 2020

Clôture des engagements : (cachet de la poste faisant foi).

#### Samedi 25 avril 2020

**De 8h00 à 12h00 et**

**De 14h00 à 16h00**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives au Café de France à Brassac.

Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art. 6.2P planning et horaires).

#### Dimanche 26 avril 2020

**De 8h00 à 12h00 et**

**De 14h00 à 16h00**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives au Café de France à Brassac.

Ouverture des reconnaissances – jour 2 (voir art. 6.2P planning et horaires).

#### Jeudi 30 avril 2020

**De 8h00 à 12h00**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives au Café de France à Brassac.

Ouverture des reconnaissances – jour 3 (voir art. 6.2P planning et horaires).

#### Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020

**De 8h00 à 12h00 et**

**De 14h00 à 16h00**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives au Café de France à Brassac.

Ouverture des reconnaissances – jour 4 (voir art. 6.2P planning et horaires).

### **Samedi 2 mai 2020**

**7 H 00 à 11 H 15** : Vérifications des documents au Parc de la marquise à Brassac.  
Complément vérifications administratives.

**7 H 15 à 11 H 25** : Vérifications des voitures au Parc de la marquise à Brassac.

**8 H 00 à 11 H 45** : Mise en place du parc de départ place de Belfortès à Brassac.

**10 H 30** : 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs à la salle de la Chapelle Parc de la Marquise à Brassac

**11 H 30** : Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ, des heures et ordres de départ de la 1<sup>ère</sup> étape. Panneau d'affichage : parc fermé, place de Belfortès à Brassac.

**13 H 30** : Départ du 1<sup>er</sup> concurrent VHC du parc fermé, place de Belfortès à Brassac.

**18 H 07** : Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent de la 1<sup>ère</sup> étape au parc fermé, place de Belfortès à Brassac.

**20 H 00** : Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape - heure et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

### **Dimanche 3 mai 2020**

**8 H 00** : Départ 2<sup>ème</sup> étape du 1<sup>er</sup> concurrent VHC du parc fermé, place de Belfortès à Brassac.

**16 H 33** : Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape, C.H. fin de rallye pointage en avance non autorisé.

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé au tableau d'affichage officiel, place de Belfortès à Brassac.

30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

**17 H 00** : Vérifications finales, garage BARDOU (Agent Peugeot) route de Castres à Brassac.  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

**18 H 30** : Remise des prix, salle des fêtes de Brassac.

## **ATTENTION :**

**Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement standard des rallyes.**

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

#### **Définition :**

L'association Sportive du Vignoble Tarnais et l'écurie du Val d'Agout organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative les **2 et 3 Mai 2020** le :

## **39<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU VAL D'AGOUT**

Ce rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la F.F.S.A. et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Midi Pyrénées le : **8 février 2020** sous le numéro **N 10** et par la FFSA le **28 février : permis d'organiser N° 174.**

#### **Comité d'Organisation**

---

##### **Président : Michel BENAZECH**

Membres : Les membres de l'écurie automobile du Val d'Agout, ainsi que les sympathisants des associations voisines.

##### **Secrétariat du Rallye :**

**Adresse : Chez Michel BENAZECH « Les Pradels » 81260 LE BEZ**

**Téléphone : 06 82 95 02 00 - 05 63 74 52 10**

**Mail : [benazechmichel@orange.fr](mailto:benazechmichel@orange.fr)**

##### **Permanence du Rallye :**

Chez : Michel BENAZECH « les Pradels » 81260 LE BEZ - Tél : 06 82 95 02 00

Permanent jusqu'au jour de l'épreuve de 8H 00 à 19h 00.

#### **Organisateur technique**

---

##### **Ecurie Automobile du Val d'Agout, les Pradels 81260 LE BEZ**

Nom : BENAZECH Michel, président de l'Ecurie Automobile du Val d'Agout

Adresse : Les Pradels 81260 LE BEZ.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### 1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE G. BERTRAND G. FOURNIER	3433 5705 131394
Directeur de Course	P. MARTY	9699
Directeurs de Course Adjoints	E. LAURENS D. GRAUBY	133555 163789
Directeur de course VHC + nouveau départ	B. MARTY	136694
Relations Concurrents	J. JONQUIERES M. BERTRAND – PUECH	9859 113568
Responsable Commissaires Techniques	A. FOURMENT B. SANGLA C. NATEWAJKO A. MOMMAYOU R. VANARA A. PINHO	6222 8230 43054 12924 114975 259271
Commissaires techniques VHC + nouveau départ	A. FOURMENT	6222
Directeurs de Course Délégués aux E.S.	L. TEILLARD J. ETIENNE	10182 17167
Directeur de Course Délégué poste inter.	E. BONIFACE	131210
Médecin chef	M. ELRAKAAWI	149435
Responsable des Parcs	T. GRAUBY	163786
Responsable publicité	M. CALVET	52062
Responsable Presse	P. ESCUDIE	182023
Conseillé CRMP	M. CAPIN	6494
Juge de faits	J. GUITARD F. VERGNES	23307 57541
Véhicule Tricolore	J.J. MIO BERTOLO	1297
Véhicule Damier	J.B. VAYSSIÈRE	29335
Nombre total de postes de commissaires :	42	
Nombre de commissaires sur le terrain :	90	
Nombre d'ambulances équipées :	4	

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier, par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 39<sup>ème</sup> Rallye National du Val d'Agout compte pour :

- Coupe de France des Rallyes **2020 Coef : 3**
- Championnat ligue Occitanie Midi-Pyrénées du Sport Automobile
- Challenge des commissaires de la ligue Occitanie Midi-Pyrénées du Sport Automobile
- Challenge A.S.A. Route d'Argent **2020**

### 1.3P. VERIFICATIONS

- **Avant le départ**
- Les équipages engagés seront informés lors de la prise du Road-Book et des vérifications administratives de l'heure des vérifications des voitures, ainsi que des vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le **Samedi 2 Mai 2020**.

**Documents :** 7H00 à 11H15 – PARC DE LA MARQUISE à BRASSAC ☎ : 0682950200

**Voitures :** 7H15 à 11H25 – PARC DE LA MARQUISE à BRASSAC ☎ : 0682950200

L'accueil des équipages avec leur remorque sera effectué, obligatoirement, aux abords de l'église de Saint Agnan, route de La Catalanié.

Un parc remorque obligatoire (non gardé) sera mis en place aux abords de l'église de Saint Agnan (**voir plan fourni avec la convocation**).

#### **Contrôle final**

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage BARDOU (Peugeot)

Route de Castres - 81260 BRASSAC - ☎ : 05.62.10.73.90

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 euros TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 39<sup>ème</sup> rallye du Val d'Agout, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 20 Avril 2020**.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum pour les deux rallyes**.

Une demande de dérogation pourra être faite pour porter le nombre d'engagés à 130, le cas échéant.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 450 € (x 2) = **900 €**
- Le chèque sera fait à l'ordre de :

**ECURIE DU VAL D'AGOUT**  
**Les Pradels**  
**81260 LE BEZ**  
**Tél. / fax : 05.63.74.52.10**  
**Email : [benazechmichel@orange.fr](mailto:benazechmichel@orange.fr)**

- Une remise de : 30 € sera consentie aux équipages 100 /100 issus de l'ASA du Vignoble Tarnais **15 €** si l'un des membres de l'équipage fait partie de l'ASA du Vignoble Tarnais

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

- De la photocopie de la licence 2020 des 2 membres.
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes automobiles et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

**3.2.9P.** Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'un ES et après le point stop. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

**3.2.10P.** **Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye, devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye leur licence valable pour l'année en cours, ainsi que leur permis de conduire.**

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

- **Pour la 1<sup>ère</sup> étape :**

Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape du rallye moderne sera donné 10 mn après le dernier concurrent VHC, dans l'ordre suivant :

- Conducteur prioritaire rallye FFSA.
- Pilotes désignés comme performants par l'organisateur.
- Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA.

- **Pour la 2<sup>ème</sup> étape :**

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du rallye à l'issue de la dernière ES de la 1<sup>ère</sup> étape, hors pénalités routières, avec la possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés « en nouveau départ » par le collège des commissaires sportifs quand le cas est prévu.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

Un seul parc d'assistance est prévu pour toute la durée du rallye dans le village de **Brassac**, il sera délimité par un CH d'entrée et de sortie. **Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.**

#### 4.3.2.1P.

Dans le parc d'assistance, les concurrents devront disposer sous **leurs voitures, ainsi que sous les parties mécaniques du véhicule d'assistance**, une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, et tenir à proximité immédiate et de manière visible un extincteur en cour de validité.

Obligation est faite aux équipages de récupérer les déchets de toute nature, et de laisser les lieux propres au moment de leur départ. Tout piquetage est interdit.

En cas de non-respect :

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

### 4.7. P. EXTINCTEURS :

Les extincteurs devront être facilement accessibles au pilote et au co-pilote. Les dispositifs installés dit « à déclenchement automatiques » **devront être obligatoirement dégoupillés dès la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

En cas de non-respect :

- Avant le départ : mise en conformité
- Pendant le rallye :
  - 1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
  - 2<sup>ème</sup> infraction : disqualification.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 39<sup>ème</sup> Rallye National du Val d'Agout, représente un parcours de **319,200 km**.

Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.

Il comporte **10** épreuves spéciales d'une longueur totale de **136,400 km**.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1/3	Baffignac	11,0 x 2 = 22,000 Km
	ES 2/4	Le Viala	15,8 x 2 = 31,600 Km
	ES 5/7/9	Prades	6,7 x 3 = 20,100 Km
	ES 6/8/10	Jaladieu	20,9 x 3 = 62,700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3 au maximum**.

Un sticker avec la mention « **reconnaisances** » et un N° d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

### 6.2.5P DUREE

Les reconnaissances se dérouleront sur 4 jours :

**Samedi 25, dimanche 26, jeudi 30 Avril et vendredi 1<sup>er</sup> Mai 2020,**

**De 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00.**



## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **7.1 P Départ**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.2 P Dispositions générales relatives aux contrôles**

Conforme au règlement standard FFSA.

- Les commissaires porteront des chasubles REGLEMENTAIRES (RTS)
- Les chefs de poste porteront des chasubles SERIGRAPHIES "CHEF DE POSTE"
- Les officiels porteront des chasubles distinctives.

### **7.3.17 P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON.**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.5.17.3P : Dépannage**

L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation.

### **7.5.17 4P : Déclaration d'abandon**

Tout équipage qui abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES doit prévenir obligatoirement la direction de course. Un sticker portant un N° de téléphone sera à apposer sur une partie du tableau de bord durant toute la durée du rallye. Tout manquement fera l'objet d'un signalement aux commissaires du collège, qui détermineront la sanction à appliquer.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées :

- Les classes R2 – R2J
- Les classes R3 – R3T
- Les classes R4 – N4

● **PRIX EN ESPECES (EURO) : Prix cumulables (\*)**

**A) - CLASSEMENT SCRATCH**

Au premier	700
Au deuxième	500
Au troisième	300
Au quatrième	200
Au cinquième	100

**B) - CLASSEMENT GROUPE**

<b>Nombre de partants</b>	<b>+ de 4</b>	<b>De 1 à 4</b>
Au premier	200	150
Au deuxième	150	

**C) - CLASSEMENT CLASSE**

<b>Nombre de partants</b>	<b>+ de 4</b>	<b>De 1 à 4</b>
Au premier	450	300
Au deuxième	250	
A troisième	100	

**D) - CLASSEMENT FEMININ (Equipage 100% féminin)**

A la première	250
---------------	-----

*(\*) Si moins de 4 partants par classe (groupe et classe non cumulables)*

● **PRIX EN COUPES :**

- SCRATCH                      aux 5 premiers du scratch
- GROUPE                      aux premiers de groupe
- CLASSE                      aux premiers de classe
- FEMININ                      au 1<sup>er</sup> équipage
- COMMISSAIRE              2 récompensés par tirage au sort

**La distribution des prix aura lieu Dimanche 3 Mai à 18 h 30, salle des fêtes de Brassac.**